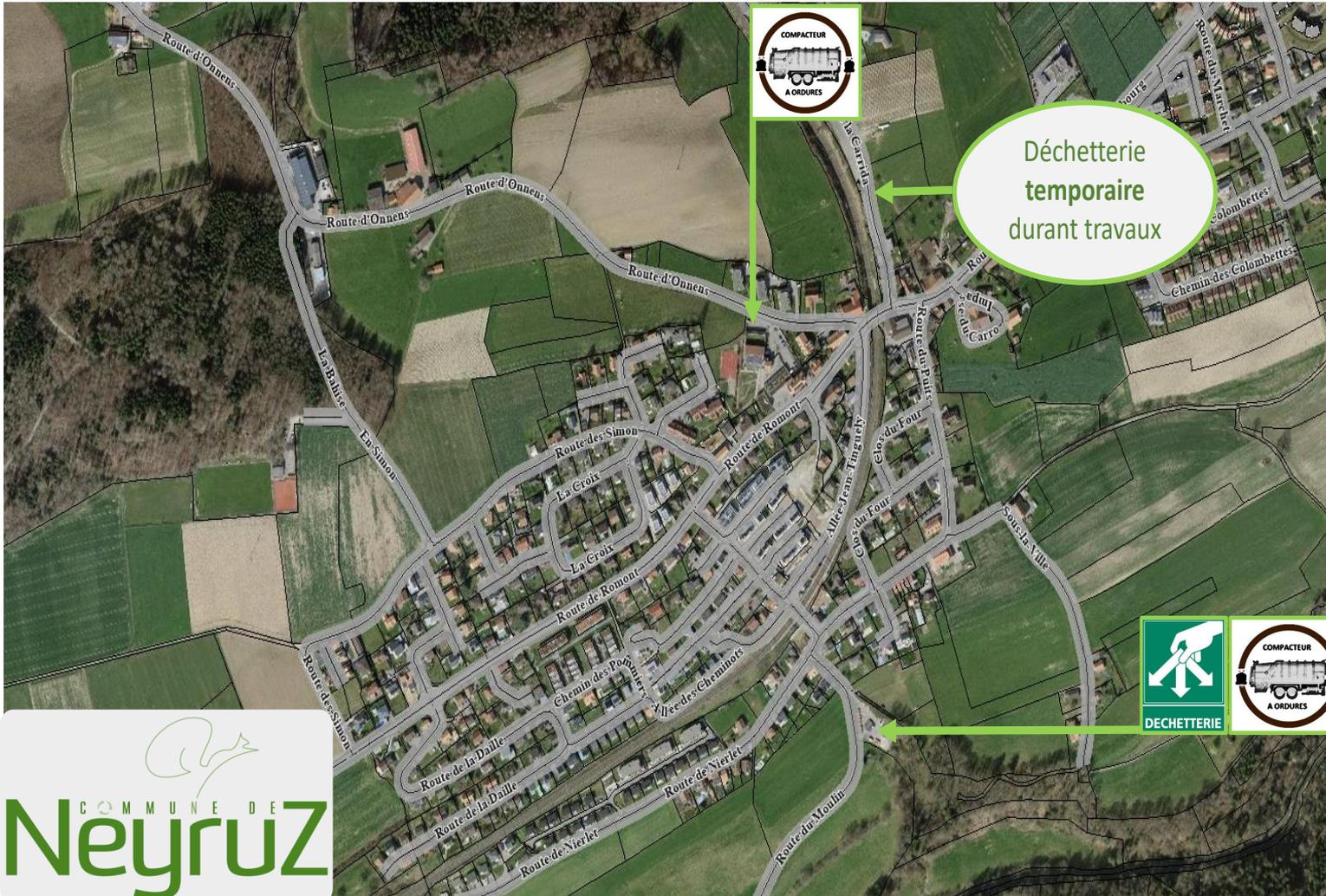




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.

Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

Déchetterie communale

Route du Moulin
1740 Neyruz

Déchetterie provisoire durant travaux
Chemin de La Carrida

Horaires

- Lundi : 17h00 à 19h00
- Mardi : 17h00 à 19h00
- Mercredi : 9h00 à 11h00
- Jeudi : 17h00 à 19h00
- Vendredi : 17h00 à 19h00
- Samedi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Compacteur à ordures - Rte d'Onnens 5

Ouverture : Lundi au samedi de 06h30 à 20h00
Fermeture : Dimanche et jours fériés

- Les sacs ordinaires sont déposés dans le compacteur situé devant le local de l'édilité, à la route d'Onnens 5, au moyen d'une carte prépayée. Le display indique le poids et le coût du dépôt. Un compacteur est également disponible à la déchetterie communale durant les heures d'ouverture.
- Les déchets ménagers doivent y être déposés dans des sacs fermés et non en vrac.
- Les encombrants au gabarit d'un sac de 110 litres doivent être déposés dans le compacteur. Toutefois, ces sacs, qui vont être compactés puis incinérés, ne doivent **pas contenir d'objets métalliques, en verre ou durs** pouvant bloquer la machine.

Déchetterie à domicile

- Prestation réservée aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.
- Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, nous vous invitons à contacter l'administration communale qui vous expliquera les modalités ou consulter notre site internet.

Contact et infos

Commune de Neyruz
Route de Romont 4
1740 Neyruz
026 916 15 50
neyruz@neyruz.ch
www.neyruz.ch

Cartes à prépaiement

- Les cartes pour le compacteur sont en vente à l'administration communale et sont rechargeables à l'automate qui se trouve devant l'administration ou via la plate-forme Gestinergie. **Un montant minimal de CHF 5.00 doit être disponible sur la carte pour pouvoir l'utiliser.**

Taxe au poids

- Chaque kg déposé dans le compacteur à ordures vous coûte **CHF 0.60** et est débité de votre carte à prépaiement.

Taxe annuelle

Une taxe de base est perçue annuellement pour couvrir les frais d'exploitation et financiers de la déchetterie et des installations d'élimination. Actuellement, la taxe annuelle de base est fixée comme suit :

- CHF 40.00/personne, dès l'année des 21 ans (exemption pour les personnes en apprentissage ou universitaire jusqu'à 25 ans sur présentation d'un justificatif valable);
- CHF 40.00/pour les commerces, artisan-e-s, indépendant-e-s, associations, industries et entreprises.

Bon Fricompost

Ce bon est nécessaire pour acheminer vos déchets de jardin chez Fricompost à Posieux. Le Bon est aussi disponible sur notre site internet ou à l'administration communale en version papier.



Déchetterie à domicile - réservée aux personnes âgées et à mobilité réduite

Janvier						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
	8	9	10	11	12	13
	15	16	17	18	19	20
	22	23	24	25	26	27
	29	30	31			

Avril						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
	8	9	10	11	12	13
	15	16	17	18	19	20
	22	23	24	25	26	27
	29	30				

Juillet						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
	8	9	10	11	12	13
	15	16	17	18	19	20
	22	23	24	25	26	27
	29	30	31			

Octobre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
	7	8	9	10	11	12
	14	15	16	17	18	19
	21	22	23	24	25	26
	28	29	30	31		

Février						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10
	12	13	14	15	16	17
	19	20	21	22	23	24
	26	27	28	29		

Mai						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
	6	7	8	9	10	11
	13	14	15	16	17	18
	20	21	22	23	24	25
	27	28	29	30	31	

Août						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
	5	6	7	8	9	10
	12	13	14	15	16	17
	19	20	21	22	23	24
	26	27	28	29	30	31

Novembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
	4	5	6	7	8	9
	11	12	13	14	15	16
	18	19	20	21	22	23
	25	26	27	28	29	30

Mars						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
	4	5	6	7	8	9
	11	12	13	14	15	16
	18	19	20	21	22	23
	25	26	27	28	29	30

Juin						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
	3	4	5	6	7	8
	10	11	12	13	14	15
	17	18	19	20	21	22
	24	25	26	27	28	29

Septembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	2	3	4	5	6	7
	9	10	11	12	13	14
	16	17	18	19	20	21
	23	24	25	26	27	28
	30					

Décembre						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	2	3	4	5	6	7
	9	10	11	12	13	14
	16	17	18	19	20	21
	23	24	25	26	27	28
	30	31				

Les personnes âgées ou à mobilité réduite ne pouvant pas se rendre à la déchetterie par leurs propres moyens pourront bénéficier d'un service à domicile le dernier samedi du mois. **Les inscriptions sont acceptées jusqu'au mercredi précédent le ramassage.**

Contre rémunération, les sacs d'ordures ménagères peuvent également être ramassés par ce service. Ci-après, voici les tarifs forfaitaires appliqués :

sacs ordures 35 litres CHF 5.-	sacs ordures 60 litres CHF 10.-	sacs ordures 110 litres CHF 15.-
-----------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------

Pour toute question, veuillez contacter l'administration au 026 916 15 50.

Où se trouvent les compacteurs ?

1 compacteur à ordures se situe devant le local de la voirie à la Route d'Onnens 5



1 compacteur se situe à la déchetterie communale à la Route du Moulin

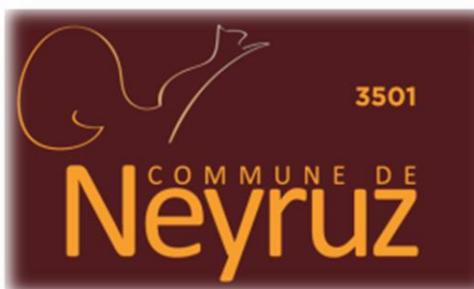


Depuis l'introduction du système Gestinergie, le display des compacteurs n'affiche pas le solde de la carte, mais il est prévu d'ajuster ce défaut en 2024. Dans l'intervalle, il est possible de consulter votre solde en ligne sur la plateforme Gestinergie ou à l'automate devant l'administration.



Limite de solde

S'il reste CHF 5.- ou moins sur votre carte, le compacteur ne s'ouvrira pas et dans ce cas, un message « carte bloquée » s'affichera sur le display.



Les cartes compacteur

Les cartes pour l'usage du compacteur sont en vente à l'administration communale et ont une valeur de CHF 20.-/carte. Vous avez la possibilité d'en acheter plusieurs par ménage. En cas de perte, la carte n'est pas remboursée.

Les cartes peuvent être rechargées de différentes manières :

- Par internet, via la plateforme Gestinergie 4.0
- À l'automate situé devant l'administration
- Au guichet du bureau communal



Comment bien trier ?



Ordures ménagères payants
 Tout déchet qui entre dans un sac poubelle de 35, 60 ou 110 litres s'élimine dans des sacs ordinaires et est déposé dans un des deux compacteurs à ordures (devant le local de l'édilité et à la déchetterie communale).



Appareils électriques et électroniques
 A remettre au fournisseur lors de l'achat du nouvel appareil ou livrer gratuitement chez Thommen SA, à Givisiez. La déchetterie communale accepte de petits appareils : TV, tablettes, téléphones portables, aspirateurs, etc.



Déchets compostables ménagers
 A mettre dans la benne : Epluchures, pelures, marcs de café, fleurs fanées, plantes vertes, feuilles mortes, déchets végétaux, coques de noix, fruits, sciure propre et copeaux (pas de résidus de repas cuits).



Papier et carton
 A vider dans la benne : Tous types de papier et de carton **propres et exempts d'impuretés** sans aucun plastique, aluminium, résidus alimentaires, polystyrène, sagex, etc.



Déchets encombrants combustibles
 A mettre au container : Les déchets incinérables qui n'entrent pas dans un sac-poubelle de 110 litres (par exemple matelas, moquette). **Les meubles et autres objets doivent être démontés avant d'être déposés dans la benne.**



Pain sec
 A déposer dans la caissette : Restes de pain.



Ferraille (objets métalliques)
 A déposer dans la benne : Aluminium, boîtes de conserve, couvercles de bocaux, mobilier ou matériel en fer, treillis, casseroles, bombes aérosols vides.



Déchets inertes (petites quantités)
 A déposer dans la benne : Vaisselle, céramique, porcelaine, verres de fenêtres, miroirs, pots de fleurs vidés. Quantité max. 0,3 m³ **à l'exception de tout déchet de construction ou rénovation.**



Sagex
 Uniquement les blocs de sagex à éliminer dans la benne des encombrants. Les flocons de sagex ne sont pas repris, à éliminer dans le compacteur préalablement emballés dans un sac.



Pneus payants
 A remettre aux fournisseurs ou chez Thommen SA à Givisiez, 026 460 75 80.



Capsules Nespresso (aluminium)
 A mettre dans le container : Les capsules à café et thé en aluminium. **Les autres capsules compatibles sont généralement en plastiques et doivent être éliminées avec les ordures.**



Bois
 A mettre dans la benne : Bois naturels ou vernis, panneaux agglomérés, meubles et armoires **démontés**. Les bois autoclaves sont à mettre aux encombrants, les traverses de chemin de fer ne sont pas acceptées. **A l'exception de tout déchet de construction ou rénovation.**



Autres déchets plastiques
 A éliminer avec les ordures ménagères : Barquettes de viande, de fruits, emballages plastiques en tout genre, bouteilles de produits d'entretien, bouteilles d'huile et vinaigre.



Dépouilles d'animaux
 Jusqu'à 250 kg, au **Centre collecteur des déchets carnés "SANIMA"**, Route de la Comba 50, Zone Châtillon Sud, 1725 Posieux, 026 519 01 05, du lundi au vendredi de 13h15 à 14h15.



Verre
 A mettre dans le container : Enlever les bouchons et couvercles et introduire dans les bennes selon la couleur. **Pas de porcelaine, de céramique, ni de verres plats qui sont à déposer dans la benne de déchets inertes.**



Textiles et chaussures
 A mettre dans le container : Lavés et emballés dans un sac **fermé**. **Les chaussures de ski doivent être mises au compacteur à ordures.**



Tubes lumineux (néon) / LED
 Les ampoules, les tubes néons et les LED sont à déposer dans le bac adéquat.



Litière de chat
 A éliminer dans le bac adéquat : les cendres. Le sable des litières à chat **doit être exempt de crottes**. Ces dernières doivent être éliminées dans les sacs à ordures ménagères.



PET
 A mettre dans les Big-Bag : Les bouteilles de boissons en PET qui portent le logo officiel du recyclage. Les autres emballages arborant le logo PET doivent être éliminés **avec les déchets ménagers**.



Déchets de jardin
 Les déchets de jardin **issus des coupes annuelles** en quantité raisonnable sont à déposer à l'endroit ad hoc. Les quantités plus importantes sont à éliminer **chez Fricompost avec le Bon ad hoc**.



Déchets spéciaux des ménages
 A déposer au Centre de collecte des toxiques ménagers, STEP de Villars-s/ Glâne, 026 408 32 80 : Produits chimiques, médicaments, thermomètres au mercure, restes de peinture, liquides toxiques, produits phytosanitaires. Marmer p.m.



Couche-culotte
 A déposer dans le container spécifique qui jouxte le compacteur à ordures, soit devant le bâtiment de l'édilité soit à la déchetterie. Les couches doivent être emballées dans un **sac plastique transparent et fermé**.



Huiles minérales et végétales
 A verser dans le bac ad hoc : Huiles usées végétales (friture) et minérales. **(SAUF la graisse de coco qui doit être évacuée dans les ordures ménagères).**



Déchets paysagers payants
 Les remplacements de haies, abattage d'arbres, réaménagements paysagers extérieurs, etc. doivent être amener chez Fricompost par vos soins et à vos frais.



Déchets de chantier
 A déposer à la société SFR à Châtillon : Tous les déchets **issus de la construction ou rénovation**. Ces déchets vous seront facturés directement par SFR.



Flacons en plastique avec bouchon
 A éliminer avec les ordures ménagères : les bouteilles de détergents, les bouteilles d'adouçissants, etc. même s'il est indiqué PET.



Piles et accumulateurs
 A rapporter aux points de vente : piles et batteries. Toutefois, un récipient est mis à votre disposition. **Les batteries au lithium doivent être déposées à part.**



Gazon
 Le gazon peut être déposé dans la remorque spécialement prévue à cet effet.



Cartouches d'encre pour imprimantes
 A déposer auprès de tous les revendeurs.



ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères conditionnées dans des sacs-poubelles sont à déposer dans un des deux compacteurs à ordures. Les **couches-culottes jetables peuvent être déposées gratuitement** dans des sacs transparents fermés, dans un container prévu à cet effet à côté des compacteurs à ordures.

REFLEX TRI À LA SOURCE

Retournez aux magasins, dans lesquels vous vous rendez, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc. Choisissez des objets et des denrées en fonction de leur bilan écologique (économiques en emballages, en énergie de production et en transport, moins polluants, recyclables, etc.) et laissez sur place les emballages de vos achats.

DEPOTS NON CONFORMES

Dans sa séance du 17 novembre 2014, le Conseil communal a décidé d'appliquer **l'art. 27 du règlement relatif à la gestion des déchets**. En effet, le Conseil communal constate une augmentation des dépôts sauvages. Toute personne contrevenant au règlement sera amendée de CHF 50.- + CHF 25.- de frais administratifs. En cas de récidive, l'amende sera de CHF 400.- + CHF 25.- de frais administratifs.

DECHETTERIE COMMUNALE

Sont acceptés gratuitement

Gazon, branchages, déchets compostables et matériaux inertes en petite quantité, papier/carton, verre, bouteilles de boissons en PET, huiles usées, alu, fer blanc, ferraille, pain sec, capsules de café et thé en aluminium, vêtements usagés, piles, batteries, objets encombrants, bois, blocs de sagex, néons, petits appareils électroniques provenant des habitant-e-s de Neyruz.

Ne sont pas acceptés

Les emballages en PET autres que les bouteilles de boissons, cartons à boissons de type « briques Tetra », pneus et autres épaves de véhicules, cadavres d'animaux, sagex en flocons, médicaments, cartouches d'impression, déchets spéciaux.

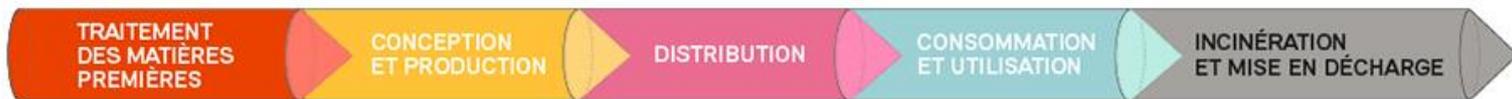
COLLECTES DIVERSES

Plusieurs organisations d'entraide effectuent aussi certaines collectes au profit des plus démunis. Ces actions méritent un large soutien de la population, tant pour le but humanitaire qu'elles poursuivent que pour le service qu'elles rendent à une société de consommation malheureusement souvent portée au gaspillage. Il s'agit notamment de :

- **Coup d'Pouce** 026 484 82 40
- **Emmaüs** 026 424 55 67

Sur appel, ces organisations récupèrent à domicile meubles, vêtements, vaisselle, appareils électroménagers, articles de sport, livres, jouets, bibelots et autres objets en bon état, devenus inutiles dans vos foyers, mais pouvant encore servir à d'autres.

La **Croix-Rouge**, la **Coopérative Textura**, **Terre des hommes**, la **Fondation Village d'enfants Pestalozzi**, l'**Association suisse des invalides**, l'**Aide suisse aux montagnards** ou **SoliTex** déposent régulièrement des sacs en plastique dans les boîtes aux lettres pour la récupération de vêtements et de chaussures. Faisons-en aussi bon usage !



Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire se différencie des processus de production linéaires, encore largement répandus. Dans ces derniers, les matières premières sont extraites pour être transformées en produits, qui sont vendus, consommés puis jetés (cf. schéma ci-dessous). Il en découle non seulement une raréfaction des matières premières, mais aussi des émissions polluantes, de grandes quantités de déchets et des atteintes à l'environnement.

L'économie circulaire réintègre les matériaux et les produits dans le circuit (flèches vertes dans le schéma ci-dessous). En conséquence, elle nécessite moins de matières premières qu'un système linéaire. De plus, elle permet aux produits de conserver leur valeur plus longtemps et génère moins de déchets.

L'économie circulaire englobe l'entier du cycle des matières et des produits, à savoir l'extraction, la conception, la production, la distribution, l'utilisation sur une durée aussi longue que possible et le recyclage. Elle demande ainsi une approche différente de la part de tous les acteurs.

